



partage des impôts dans une succession non résolue

Par **berthouze pascalle**, le **28/09/2016** à **11:16**

notre mère (veuve) est décédée en 2014, notre notaire s'est occupé de divers frais mais la succession n'est toujours pas réglée à ce jour et nous n'avons aucune information régulière de sa part

nous sommes 3 enfants, la veuve d'un enfant décédé (à qui notre mère avait donné une maison de son vivant) et les deux enfants de notre frère. La succession comprend cette maison familiale et des terrains.

je reçois sans aucune autre information un avis d'impôt foncier à payer sur les terrains (faisant partie de la succession) et personne d'autre n'a reçu cet avis....je voudrais savoir pourquoi je reçois cela ? cet impôt n'est-il pas à partager entre tous les successeurs, quel que soit son montant? le notaire n'a-t'il pas obligation d'être un conseiller et informateur de nos droits et devoirs ?

je vous remercie